

Culture, événementiel, vie associative » Établissements et institutions culturels Institutions culturelles locales et régionales

Centre régional des musiques actuelles • 1993-2007

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1993-2007

Biographie ou histoire

A partir de 1996, les acteurs locaux sollicitent la Ville de Nancy pour mettre en place un équipement culturel dédié à la diffusion des musiques actuelles. Le terme de musiques actuelles ou « amplifiées » désigne plusieurs styles musicaux : le rock, le hip hop, les musiques électroniques, le jazz, la chanson et les musiques du monde. Au même moment, une réflexion nationale est engagée par le Ministère de la Culture qui souhaite structurer le secteur ; celle-ci aboutit, en 1996, à la création des pôles régionaux de musiques actuelles. L'objectif est de parvenir à doter le réseau des scènes de musiques actuelles d'établissements d'une taille critique suffisante, en renforçant des lieux structurants susceptibles de jouer le rôle de tête de réseau. C'est dans ce contexte qu'en 1999, la Ville de Nancy lance une étude pour envisager la création d'un centre régional de musiques actuelles (CRMA), avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles et de la Région Lorraine. De 2000 à 2006, la salle de concert « L'Australique », située au 34 boulevard d'Australie, gérée par la municipalité, assure la diffusion des musiques actuelles au niveau local.

En 2000 est recruté un chargé de projet ayant pour mission la définition et la préfiguration du centre régional de musiques actuelles de Nancy. L'année suivante est fixé le programme architectural du nouvel équipement dont la construction débute en 2005. Le bâtiment, situé 45 boulevard d'Australie, est inauguré en mars 2007 et est baptisé « L'Autre Canal ». Il comprend deux salles de concert, un centre de documentation, des studios de répétition et d'enregistrement. Il dispose du statut d'établissement public de coopération culturelle, alors cas unique pour un CRMA. Son conseil d'administration regroupe sept représentants de la Ville de Nancy, trois représentants de l'Etat, trois représentants du Conseil régional de Lorraine et deux représentants du personnel. Au niveau régional, il fait office de « tête de réseau » dans le dispositif de soutien à la création et de professionnalisation des artistes. Les artistes amateurs et professionnel, et les acteurs locaux, sont aidés : mise à disposition d'espaces de répétition, de production et de diffusion, formations, aides financières. Le centre joue également un rôle de veille, d'information et de prévention des risques auditifs. La programmation accorde une place particulière aux artistes de la région et aux artistes transfrontaliers. Enfin, le centre donne l'opportunité à d'autres formes d'expression artistiques contemporaines (danse, vidéo...) de cohabiter avec les musiques actuelles.

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Sujet : culture • établissement recevant du public • équipement socio-culturel

Nom d'organisation : Centre régional des musiques actuelles (Nancy) • L'Autre Canal (Nancy)

Cotes extrêmes : 602 W 47-54, 58, 61, 726 W 11, 809 W 1-4, 11, 14-51, 69

Sous-unités (1)

- Préfiguration • 1993-2007